

# Le Folklore et la vie sociale

par M. A. MARINUS.

---

« Combien une chose vivante est ma-  
» gnifique et délicieuse; avec quelle  
» mesure elle remplit ses conditions; elle  
» est vraie, elle existe ».

(GOETHE)

Il doit y avoir une raison profonde pour que les faits folkloriques se conservent et vivent. Et cette raison est peut être historique, par le fait qu'il en fut ainsi de tout temps, mais elle reste actuelle puisque ces faits folkloriques continuent à vivre. Aussi le folkloriste ne doit-il pas se contenter de retracer l'histoire des faits, l'histoire qui, aux dires de Montesquieu, « n'est qu'un ensemble de récits faux, à propos de faits vrais », mais il faut s'efforcer de comprendre le rôle des faits dans la vie actuelle. Dès lors le Folklore est sociologique, les faits folkloriques sont des faits sociaux. Quand nous faisons cette constatation, on nous répond, les Français surtout : vous n'avez rien inventé, voyez Durkheim, voyez ses travaux, voyez ceux de plusieurs de ses disciples dans l'ANNÉE SOCIOLOGIQUE. Nous ne prétendons pas avoir trouvé que les faits folkloriques ont un aspect sociologique, mais nous constatons que ceux qui ont fait cette constatation, et particulièrement Durkheim et ses disciples, après l'avoir faite, se remettent à rechercher l'origine des faits, à retrouver leur filiation et cessent absolument de les étudier en tant que faits sociaux. C'est la raison pour laquelle nous insistons tant sur la nécessité d'étudier le folklore comme on étudie toute autre phénomène social, par les mêmes méthodes. A tant insister sur ce point se borne notre mérite, si toutefois il y a mérite à cette obstination.

Nous voudrions, dans cet essai, tâcher de faire apparaître l'aspect sociologique des faits, car nous constatons qu'en général, ceux qui aujourd'hui, se complaisent à répéter que le folklore est sociologique ne semblent pas du tout avoir compris en quoi il l'est. Comme il devient d'assez bon ton de se montrer favorable au rôle social du Folklore, tâchons de montrer ce qu'il a de social.

Nous prétendons que si un fait n'a pas une utilité immédiate dans la vie courante, il disparaît. Si des faits qui nous semblent évoquer des conceptions surannées persistent, c'est qu'ils ont encore une raison d'être dans l'esprit de ceux qui y sont acteurs. Ils répondent à un besoin, ils

jouent un rôle, ils remplissent une fonction. Cette fonction peut répondre à un besoin individuel ou s'imposer comme une nécessité par le fait qu'on appartient à un milieu social déterminé. Peu importe l'ancienneté du fait, peu importe son lieu d'origine, son rôle social actuel est généralement tout à fait indépendant de son ancienneté ou des traces d'influences étrangères qu'il révèle. Telle est la constatation essentielle à faire en tout premier lieu.

Essayons donc en nous appuyant sur des exemples de faire apparaître le rôle social du folklore.

\* \* \*

Faisons tout d'abord un tour dans ces vieilles sociétés de tir (Serments ou Gildes) ou d'art dramatique (Chambres de Rhétorique) qui se prétendent, les unes avec toutes les garanties de certitude, les autres avec des titres d'une valeur plus ou moins douteuse, les continuatrices sans solution de continuité, de groupements ayant un très ancien passé.

Nous les citons car ici l'ancienneté jouant un rôle social, on pourrait aussitôt nous dire : vous voyez que l'aspect historique est l'élément prépondérant.

Certes ces sociétés se prévalant de leur ancienneté, la connaissance historique précise, la date de leur création, leurs avatars semblent des détails utiles à connaître. Erreur. De cette connaissance précise, ces sociétés n'ont cure. Bien souvent ce sont des exploits légendaires, des anachronismes flagrants qui servent de fondement à leurs idées. Elles contesteront la réalité, la connaissance précise, si celle-ci est préjudiciable à leur prestige.

Mais ce qui est sociologiquement important c'est que ces sociétés se prévalent de leur ancienneté, établie ou non, pour s'attribuer vis-à-vis des sociétés similaires de création récente, une sorte de prééminence. Leurs membres se classent au-dessus des membres d'autres sociétés dont les activités sont semblables. Là apparaît l'aspect sociologique. Ces sociétés veulent dans les manifestations publiques que cette prééminence soit reconnue et consacrée. Dans un cortège, elles voudront avoir une place d'honneur. En tête ou en queue d'un cortège selon le cas. Si les autorités les passent en revue, il convient qu'elles aient une attention particulière pour ces sociétés, sinon les autorités encoureront des critiques et des blâmes.

Nous citerons par exemple le cas de telle vieille société de tir à l'arbalète de Bruxelles se prétendant, non sans raison, la continuatrice du Serment des Arbalétriers de Saint-Georges qui chaque année fait dire une messe à l'Eglise du Sablon en l'honneur de son roi du tir. A la fin de l'office le prêtre passe le baudrier, insigne de son titre, au vainqueur des joutes. A cette cérémonie le Roi, — le vrai, le Souverain du pays — jusqu'à une date récente se faisait représenter. La famille royale désireuse de

limiter quelque peu ses obligations — ce qui se comprend — cessa, il y a quelques années de se faire représenter au couronnement du roi des tirs. En signe de protestation cette société a supprimé la cérémonie et elle est décidée à boudier jusqu'à ce que le Souverain revienne sur sa décision.

Mais il y a à Bruxelles une autre société à l'arbalète qui se prétend, non sans raison non plus, la continuatrice du Grand Serment des Arbalétriers. Aussi les deux sociétés sont-elles en lutte ouverte et acerbe. On ne peut pénétrer dans le local de l'une sans entendre les doléances à l'égard de l'autre. A notre avis, l'une est bien l'héritière du Grand Serment des Arbalétriers et l'autre l'héritière du Serment des Arbalétriers de Saint-Georges. Mais ces sociétés, ignorant l'histoire, ne savent pas qu'il y a eu à Bruxelles, depuis Jeanne et Wenceslas, c'est-à-dire depuis le XIV<sup>e</sup> siècle deux Serments d'arbalétriers, l'un à croix de gueule sur champ d'argent, l'autre à croix d'argent sur champ de gueule. Inutile de leur exposer cette situation, inutile de les apaiser en vous appuyant sur la connaissance historique précise. De part et d'autre vous seriez classé parmi leurs ennemis, parmi les suppôts de l'autre société.

Cette querelle entre les deux Serments dure d'ailleurs à peu près depuis le temps de Jeanne et de Wenceslas. Toujours ces sociétés se querellèrent. C'est un phénomène qui continue. En 1930, lors de la reconstitution de l'Ommegang, nous appuyant sur des documents historiques certains, nous avons dans notre projet fait figurer les cinq Serments de Bruxelles dans l'ordre ascendant de leur ancienneté ; escrimeurs, arquebusiers, archers, albalétriers de Saint-Georges, arbalétriers du Grand Serment. Hourvari dans les locaux de ces deux derniers. Tous deux prétendirent être placés en dernier lieu. L'un d'entre eux, s'appuyant sur un renseignement historique incomplet, prétendit même qu'il n'y avait que quatre Serments, dont un seul d'arbalétriers, le leur naturellement. Cette agitation dénote évidemment l'aspect vivace de l'esprit de ces anciennes sociétés. Pour un peu elles affirmeraient avoir du sang bleu.

Comme nous ne désirions nullement raviver des querelles à propos des fêtes nationales du Centenaire de notre indépendance, nous avons apaisé — relativement il est vrai — ces intéressants groupements en donnant un accroc à la vérité historique. Nous avons fait défiler ces sociétés côte à côte, l'une marchant à droite dans la rue, l'autre à gauche.

Avons-nous vraiment donné un accroc à l'histoire, en usant de ce subterfuge ? En ce qui concerne l'histoire des Serments de Bruxelles, l'histoire des Ommegangs, oui, mais d'une façon absolue, non.

En effet, quelques années plus tard, en 1937, en préparant notre ouvrage LE FOLKLORE BELGE, nous avons été amené à examiner l'histoire des Serments d'autres villes du pays, ceux de Wavre entre autres. Quel ne fut pas notre étonnement de constater que dans cette ville il y eut au XVIII<sup>e</sup> siècle, un conflit analogue. Wavre avait son Serment. Un beau

jour un Serment concurrent se créa à Basse Wavre. Il grandit, devint puissant et chercha à déloger l'autre de la place d'honneur qu'il occupait dans la procession de N. D. de Basse Wavre. L'un se prévalait de son ancienneté, l'autre de sa puissance et du fait qu'il était de Basse Wavre. La querelle menaçant de tourner au tragique, l'autorité ecclésiastique décida en 1765 que les deux Serments prendraient dorénavant place tous deux à côté de la Châsse de Basse Wavre, l'un défilant à droite, l'autre à gauche.

C'est-à dire qu'en fait nous retrouvons là à plusieurs siècles de distance, des querelles analogues, résolues par des procédés analogues, alors que nous ignorions absolument à ce moment les événements historiques de Wavre. Libre maintenant aux érudits de l'avenir d'y trouver une filiation, une imitation. Ce qui est vrai, c'est que l'esprit de l'homme fonctionne de même partout.

Si dans l'exemple que nous avons cité l'appel à l'ancienneté a joué un rôle, il n'en est pas de même à Visé où les arquebusiers se sont scindés en deux, les bleus et les rouges. N'allez pas supposer que cette distinction par les couleurs s'inspire de questions politiques. Non, ces sociétés sont neutres politiquement. Chacune réunit des hommes des divers partis. La distinction vient de la couleur prédominante dans les costumes qu'ils portent. Il est bien vrai que les uns sont aussi désignés sous le nom d'anciens arquebusiers, les autres sous celui de francs arquebusiers. Mais là n'est pas la cause de leur litige due à une simple querelle de société. Ce qui est sociologiquement intéressant, c'est que l'animosité entre les deux groupements entretient dans la localité un départage des habitants, les uns tenant pour les bleus, les autres pour les rouges. Les membres placent le souci de la défense de leurs intérêts au dessus des préoccupations de partis. Aussi les partis, en cas d'élections, veillent d'avoir sur leur liste des candidats appartenant aux deux groupements. La puissance sociologique de ces groupements apparaît ici, car leur rivalité a pour résultat de s'imposer aux partis politiques qui doivent en tenir compte dans leurs manœuvres électorales.

Nous ne savons s'il en est encore ainsi aujourd'hui, mais naguère les rivalités des deux sociétés s'étendaient même aux familles et les enfants des membres de l'une ne jouaient pas avec les enfants des membres de l'autre.

On ne peut en présence de faits de ce genre, contester aux faits folkloriques leur importance et si tous ont leur aspect historique, il est évident que ce qui assure leur vitalité c'est qu'ils revêtent toujours une utilité actuelle, qu'ils répondent à des activités sociales présentes. S'ils perdaient cette puissance d'ordre sociologique, ils disparaîtraient, quelle qu'ait pu être leur importance passée, quelle que soit leur ancienneté. C'est donc comme phénomène vivant qu'il faut surtout les étudier.

Le Gille de Binche est considéré comme un personnage de carnaval. L'originalité de son costume, de sa marche, de sa danse, explique le succès du carnaval de cette ville. C'est le fait. Pourquoi y a-t-il des Gilles à Binche et pas ailleurs, depuis quand y en a-t-il ? Que signifient, que rappellent les éléments du costume, de la danse, des airs de musique, etc. ? Tout cela appartient au domaine de la recherche historique.

Voici maintenant l'aspect sociologique, celui qui seul assure la continuité du fait folklorique. Le Gille est un élément de cohésion locale extraordinaire. Binche est fière de ses Gilles et les binchois sont fiers d'être Gilles. Il peut y avoir à Binche des querelles politiques, des rivalités de familles ou d'intérêts, il peut donc y avoir de nombreux éléments de dissociation sociale, mais il y aura unanimité et accord de sentiments à l'égard des Gilles. Où qu'ils soient, dès que les Binchois entendent la musique des Gilles et le son des apertintailles, un frisson leur parcourt le corps. Ils éprouvent l'émotion caractéristique des gens qui loin de leur patrie, aperçoivent leur drapeau ou entendent leur hymne national.

La fierté collective locale, se manifeste par le fait que les binchois interdisent à leurs Gilles de sortir de Binche. Même lors des fêtes nationales du centenaire, Binche ne consentit pas à laisser venir ses Gilles à Bruxelles pour participer aux cortèges officiels, au fêtes auxquelles assistaient cependant la famille royale et toutes les autorités du pays. On ne vit que des « ersatz » de Gilles. Le fait qu'il n'y a à ce sujet aucune défection parmi les Gilles est symptomatique. Il y a une discipline, un mot d'ordre qu'ils observent et que ne fait fléchir chez aucun d'eux nulle sollicitation, ni la perspective d'un intérêt, d'un beau voyage, d'un grand succès.

Comme le Gille constitue partout où il paraît un élément assuré de succès et d'entrain, il s'est formé dans de nombreuses localités des sociétés qui exploitent cet intérêt et auxquelles on s'adresse quand on veut s'assurer la collaboration de Gilles à une fête. Parmi ces sociétés il en est qui ont des costumes plus ou moins beaux, plus ou moins riches ; il en est même dont le costume est aussi luxueux que celui des vrais Gilles bien que les binchois le contestent.

Binche témoigne d'une hostilité farouche à l'égard de ces sociétés qui pastichent ses Gilles et proteste toujours contre leur présence. Tel un commerçant qui défendrait sa marque d'origine, Binche s'oppose à ce que ces pseudo-Gilles s'appellent « de Binche » et assigne même en justice les Gilles hétéroclites qui se réclament de Binche. On est tenu de dire Gilles de La Louvière ou de Haine-St-Pierre, afin de bien marquer la différence. Un procès a été plaidé récemment la ville de Binche ayant assigné celle de Dinant qui à propos d'un festival d'été avait annoncé la présence des Gilles de Binche, alors qu'ils étaient d'ailleurs.

Voilà un des aspects sociologiques d'une manifestation folklorique : réaction collective d'une ville contre ceux qui se servent et abusent d'un

usage local qu'elle considère comme sa propriété. Mais les succès remportés au dehors par les faux Gilles, amènent les Binchois à examiner la possibilité dans certains cas spéciaux d'autoriser les déplacements, notamment quand il s'agit de participer à des manifestations à l'étranger. Alors l'intérêt de Binche, de son renom, commande de ne pas laisser prendre la place des vrais Gilles par des faux. Aussi de vrais Gilles, avec l'accord de leurs sociétés se sont rendus à Londres, à Munich et à Paris. Cela c'est l'adaptation à la vie nouvelle.

A Binche même, la sortie des Gilles est l'occasion de manifestations d'ostentation interindividuelles ou interfamiliales. En voici les causes :

Il existe à Binche plusieurs sociétés de Gilles dont les membres se recrutent parmi certaines classes sociales. Le Carnaval et la sortie des Gilles, sont une occasion d'attester du rang auquel on appartient. Selon la société de Gilles dont on est membre on est tenu d'avoir des costumes plus ou moins riches, de faire plus ou moins de dépenses.

Pour nous, spectateurs du Carnaval de Binche, seuls l'entrain de la foule, la gaieté, le pittoresque, le mouvement, la couleur nous intéressent, mais pour les Binchois, il y a de plus, la préoccupation d'affirmer son rang, et celle d'étaler ses moyens de fortune.

Si les Binchois font des économies toute l'année, s'ils se privent même afin de constituer une réserve en vue du Carnaval, ce n'est donc pas seulement dans l'idée de se réjouir pendant quelques jours (du samedi soir au mardi), mais aussi avec l'arrière pensée de paraître. Boire abondamment dans les cafés, mépriser toute boisson autre que le champagne, traiter généreusement ses amis et connaissances, même les étrangers, jeter des oranges sans lésiner, donner le plus fort pourboire à un joueur de tambour pour qu'il vienne vous chercher le premier le matin — considération importante — vous ramener le dernier, autant d'occasions d'ostentation. Voilà donc un autre aspect sociologique du Gille.

Il y en a un troisième, c'est le sentiment de fraternité qui réunit tous les Gilles. Abstraction faite de leur amour-propre satisfait par les caractéristiques précédentes, classement social, indices de ressources, etc., les Gilles témoignent vis-à-vis l'un de l'autre d'une grande cordialité, d'un sentiment d'entraide jamais démenti. Ce sont des collègues, des confrères. Aucune discussion, aucune querelle ne vient troubler cet esprit de corps. Si un incident surgit et qu'un Gille est inquiété, tous les autres Gilles sans aucun souci d'équité, sans rechercher la responsabilité, prennent fait et cause pour leur collègue. Ce parti pris atteste une fois de plus de l'esprit d'union du groupement social.

Nous avons, dans notre ouvrage *LE FOLKLORE BELGE* (T. I. p. 285) signalé que le Gille dansait pour lui. Ses danses sont sans thème préfiguré et nécessitent soit plusieurs personnages, soit un certain ordre. Le Gille a surtout la préoccupation de bien danser, de se montrer très endurant,

imbattable, ce qui suppose le souci du qu'en dira-t-on. Mais considérez la physionomie du Gille pendant ses exercices, il est silencieux ; son visage contracté reste impassible. Le Gille qui danse n'est pas gai. On ne constate pas, comme dans beaucoup d'autres danses, une surexcitation commune des danseurs qui finit par déchaîner des mouvements, des propos, des cris désordonnés. Le Gille est concentré quand il danse, comme s'il accomplissait un rite, s'il célébrait un culte, comme s'il exprimait un état d'âme mystique. Il fait penser à un individu se trouvant en état de transe. Et c'est dans le sens de cette espèce d'extase que s'exerce la suggestion des Gilles les uns sur les autres. Cette suggestion s'exerce aussi du Gille sur le spectateur. Pour peu que ce dernier cesse d'avoir un contrôle sur lui-même, il est envahi par le caractère envoûtant de cette danse qui l'apparente aux danses sacrées des primitifs. Le spectateur finit par éprouver des contractions musculaires, et bientôt, il suit du geste, les mouvements et les expressions de physionomie du Gille.

Voilà autant d'observations qui font apparaître l'aspect sociologique d'une manifestation folklorique et qui démontrent son utilité comme élément de cohésion sociale du groupe. Ces remarques font comprendre aussi pourquoi des manifestations dites folkloriques ont une valeur permanente et ne sont pas des survivances. Dès qu'elles cessent d'avoir une utilité sociologique de ce genre elles disparaissent. Le fait qu'elles existent permet à priori d'affirmer qu'elles sont encore une nécessité sociale et, dès lors, c'est cette utilité qui donne au fait son importance. Sous cet angle seul le fait devrait déjà être étudié.

Mais évidemment cet aspect particulier du fait est souvent difficilement saisissable et, quand on parvient à l'isoler, on se laisse facilement aller à le déformer.

Comme le dit Wells, « les pinces de notre esprit sont des pinces grossières qui écrasent un peu la vérité en s'emparant d'elle. »

\* \* \*

Si nous passons à une manifestation folklorique d'un autre genre, nous y relèverons également des indices de participation à la vie sociale. D'un fait carnavalesque, passons à un fait religieux, d'une communauté citadine à une communauté villageoise. De Binche au Russon, des Gilles au jeu de Saint-Evermard.

Qu'importe aux gens du Russon si le jeu qu'ils exécutent le 1<sup>er</sup> mai est une réminiscence des Niebelungen ? Que leur importe de savoir si oui ou non ce jeu qui leur est si cher apporte des indications concernant des courants de civilisations du passé, des courants d'émigration de population ! Leur niveau de culture les laisse totalement indifférents à ces problèmes. Ce n'est pas en raison de son importance historique qu'ils

donnent chaque année le 1<sup>er</sup> mai — quel que soit le temps — la représentation en question. Le jeu de Saint-Evermard est inscrit dans les rythmes de leur communauté villageoise. Il subsiste uniquement parce que, aux yeux de cette communauté, il joue un rôle sociologique.

Rappelons rapidement que les acteurs du jeu sont huit pèlerins, des jeunes filles vêtues de blanc évoquant leurs anges gardiens, un groupe de cavaliers rappelant les brigands, dont le chef est Hacco. Parmi ces cavaliers, il en est un qui dans la procession porte le drapeau de la confrérie de St-Evermard.

Dans l'attribution des rôles, des fonctions, il y a des usages établis, des privilèges de famille. Toutes les familles du Russon aspirent à l'honneur de voir un de leurs membres parmi les pèlerins. Celles qui ont cet honneur défendent jalousement ce privilège. Comme pour jouer le rôle de pèlerin, il importe de jouir dans le village d'une bonne réputation, toute famille ayant le privilège d'avoir un pèlerin a le souci constant de veiller sur sa moralité. S'imagine-t-on combien dès lors, ce jeu en apparence primitif et désuète, dépourvu de tout caractère artistique, présente d'importance au point de vue de l'ordre moral dans le village ? Toute la famille a le souci constant de garder intact l'honneur collectif afin de conserver son privilège dans le cas où son « pèlerin » viendrait à mourir. Celles qui n'ont pas de « pèlerin » aspirent donc à l'honneur d'en avoir un, fut-ce en déposant leurs voisins de ce privilège. On s'épie afin de surprendre les défaillances d'autrui. Et voilà une émulation qui apparaît comme un facteur de tout premier ordre pour assurer à ce village un niveau de moralité déterminé. Comme les fonctions dans la procession et dans le jeu sont conférées chaque année, tous les ans une famille est exposée à se voir dépossédée en cas de désaveu de l'un de ses membres. Or le fait de la dépossession implique dans l'opinion publique, dans le jugement collectif, une diminution de prestige social.

Voilà ce que nous appelons l'aspect sociologique des manifestations folkloriques lequel est totalement différent, et souvent tout à fait indépendant de l'aspect historique.

Mais abstraction faite de cette action coordinatrice de la communauté villageoise, le jeu de St-Evermard donne à chacun de ses acteurs des occasions de satisfaire des vanités individuelles ou familiales particulières. Après avoir obtenu son rôle, ou l'avoir gardé, chaque participant est préoccupé de la façon de jouer le sien, de se distinguer, de recueillir l'approbation et les éloges des assistants. Il y a dans le rôle des gestes presque rituels qu'il ne faut pas oublier d'accomplir au moment opportun. Il est des récits, parfois assez longs, qu'il faut dire sans en rien passer sous peine de subir la critique. Et le souci avec lequel chacun s'applique à remplir sa fonction apparaît dans les attitudes inquiètes, les expressions anxieuses.

Le village ne se préoccupe nullement de savoir exactement ce que représente la tradition. Ceci apparaît résulter du fait que des rôles comme ceux des brigands sont très disputés et que le rôle d'Hacco, le chef des brigands, celui qui rançonnait les voyageurs et les tuait, le rôle de celui qui a tué un Saint même, comme St-Evermard, est très disputé et considéré comme un privilège. Ainsi que nous l'avons dit maintes fois en voici un nouvel exemple, *la logique sociale n'est effrayée par aucune contradiction.*

Le rôle d'Hacco, chef de brigand, est joué par le plus ancien membre de la confrérie. Or, le nombre de membres de la confrérie est limité. Aussi, afin de procurer un jour à leur famille le privilège de jouer le rôle du chef des brigands, des confrères cèdent leur place dans la confrérie à un fils très jeune. De cette façon ils augmentent leur chance familiale de le voir devenir le plus ancien membre et de lui voir attribuer ainsi le rôle d'Hacco. Eux seront sans doute morts quand leur manœuvre réussira, mais qu'importe, leur famille bénéficiera de cet accroissement de prestige social. Les familles voient donc au delà de la génération actuelle. C'est ce qui explique pourquoi dans le groupe des brigands qui suit à cheval la procession du matin on voit un assez grand nombre de gamins jeunes montant de gros chevaux de labour. Les spectateurs non initiés s'imaginent que ces enfants se sont amusés à revêtir un travesti de fantaisie. Erreur. Leur présence s'explique par une préoccupation sociologique familiale.

Mais voici mieux encore. Une famille détient depuis très longtemps, comme apanage, le droit de garder le drapeau de la confrérie entre les cérémonies et de le voir porter par un de ses membres en tête de l'escadron des brigands. Aussi au sein de la famille c'est un grand problème de savoir qui portera le drapeau. Or, on cite le cas d'un jeune homme qui, lors de la mort de son père, avait, afin de pouvoir lui succéder dans cette dignité, consenti à abandonner à ses frères et sœurs une part de son héritage, représentée par du bétail. S'il est une chose à laquelle tienne un paysan, c'est bien du bétail et pour qu'il accepte, qu'il sollicite même d'être désavantagé dans une succession, c'est que la compensation morale qu'il en attend doit être considérable. *S' imagine-t-on que des manifestations folkloriques, qui apparaissent simplement pittoresques aux yeux des étrangers, puissent avoir un rôle agissant si profond dans une communauté villageoise ?*

Et pourquoi toujours s'imaginer que ces dispositions d'esprit soient propres seulement à la classe paysanne et à la classe populaire ? En réalité nos campagnards du Russon ne font que manifester des activités sociales communes à tous les hommes, de tous les rangs sociaux. Leur comportement n'a rien de spécifiquement campagnard. Ce qui est vrai, c'est que dans un cas comme celui que nous venons de citer, des dispositions sociales se traduisent en s'appuyant sur une tradition dont la conservation est ainsi assurée.

Veut-on un cas du même genre, citadin et aristocratique cette fois ? Dans la grande procession annuelle de Tournai, une châsse en argent, contenant le chef de Saint-Elleuthère, est portée par les membres d'une confrérie ; celle des Damoiseaux. Cette association se compose statutairement de soixante membres et le règlement dit : « appartenant aux meilleures familles de la ville ». Vous représentez-vous exactement tout ce que signifie aux yeux des familles tournaisiennes et de la ville entière, le passage de la châsse des Damoiseaux dans la procession ?

Avec quel sentiment de fierté, les membres des soixante meilleures familles de la ville n'assistent-ils pas de leur balcon au défilé de la procession ! Avec quelle émotion ne suivent-ils pas des yeux ceux des leurs revêtus du grand manteau de velours bleu doublé d'hermine ! Aussi convient-il que le membre qui assume cette fonction lourde de prestige assiste régulièrement à la procession annuelle. Il importe qu'en cette circonstance il soit rappelé à toute la ville que la famille est *comprise* parmi les soixante meilleures de Tournai. Et le malheureux confrère, s'il est en vacances ou en voyage, se voit obligé de revenir pour revêtir son prestigieux manteau d'apparat. Il a d'ailleurs conscience de l'importance sociologique de son rôle car il s'efforce, par son attitude, sa prestance, sa dignité, de maintenir intact l'honneur de sa famille.

Mais ici, comme au Russon, quel malheur, si par suite d'une infraction quelconque aux convenances, cette famille devait perdre son prestige et renoncer au manteau bleu doublé d'hermine ! Toute la famille veillera attentivement, tout autant que les familles du Russon, à la bonne conduite de tous ses membres.

\*  
\*  
\*

Toute manifestation folklorique, si minime soit-elle en apparence, présente un aspect sociologique similaire. Quand nous voyons à Tellin un jeune conjoint salué à la sortie de l'Eglise le jour de son mariage par une salve que tire la « Jeunesse » du village et le « Maître Jeune Homme » s'approcher ensuite et, lui présentant un fusil, le prier de tirer à son tour une cartouche, cela nous paraît un usage désuet, dépouillé de toute signification, une tradition qui pourrait disparaître demain sans inconvénient. Détrompons-nous. Il s'agit ici d'un rite qui a son importance. Bien qu'étranger et venu dans le village ravir une jeune fille de l'endroit, on lui accorde le « droit de cité ». Mais ici comme dans toute manifestation de la vie sociale, une compensation s'impose. Le jeune conjoint doit payer son droit de cité, et faire don de quelque argent au Maître Jeune Homme. L'abbé Enclin, curé de Tellin, nous dit qu'un époux étranger s'étant soustrait à l'usage on lui réserva un charivari, à lui et à la famille de sa femme.

La communauté villageoise signifiait ainsi leur exclusion. La famille fut mise ensuite en quarantaine si bien qu'elle a du quitter le village. On

ne se soustrait pas aux exigences du conformisme local dont bien souvent des manifestations à caractère folklorique sont l'expression. Et le même correspondant nous signale que cet usage est répandu dans tous les villages de la région.

Quand, étudiant les usages de la table, nous voyons le rang social des convives marqué et reconnu par le fait qu'on les « met à la nappe » ou non, c'est un usage qui nous semble de peu d'importance. Or, deux de nos correspondants, (Peeters de Léau et Moureau de Jodoigne) nous apprennent qu'un visiteur, un convive, un invité, un fermier est très sensible à cette distinction. Il se considère comme offensé si on ne le met pas à la nappe, alors qu'il estimait devoir s'y trouver. Les répercussions dans les rapports peuvent être considérables.

Nous pouvons aussi citer le cas rapporté par le Dr Hollenfeltz. Il nous signale que, lors d'un repas de funéraille ou de société, les gens qui estimant devoir être invités ne le sont pas, se formalisent. Des inimitiés durables naissent parfois de contestations de ce genre. Le fait que le langage populaire a inventé une expression pour qualifier ce cas montre qu'il est fréquent et important. L'expression comme toutes celles que le peuple affectionne est très imagée : « faire une bosse au chaudron », dit-on dans la région de Rochehaut.

La constitution de comités de quartier pour l'ornementation des rues lors de la sortie septennale de la procession Virga Jesse, donne lieu à Hasselt à un véritable esprit de compétition qui stimule les initiatives, provoque tous les concours. Il en résulte un faste de décoration provenant d'un sentiment tout à fait sociologique.

Quand nous voyons une bataille se livrer entre habitants d'une ville au sujet du déplacement d'une statue dressée à la mémoire d'un personnage, nous constaterons, comme à Tournai pour l'effigie de la princesse D'Espinoy, que la population s'inquiète peu des hauts faits historiques ou légendaires attribués à ce personnage. Bien souvent ce sont surtout les épisodes fabuleux qui expliquent l'attachement du peuple au héros vénéré. Vous seriez mal venu d'émettre un doute sur l'authenticité des épisodes légendaires.

La valeur attribuée à des faits folkloriques par la population se rencontre encore dans les prérogatives qu'elles revendiquent. Ainsi lors de la procession, à Wavre, les gens de Noville-sur-Méhaigne ont le droit de porter la châsse de N. D. de Basse Wavre. Il ne faudrait pas que les habitants d'une autre localité essayent de les déposséder. On en viendrait aux mains sans respect pour le caractère sacré de l'objet en litige.

Cette prérogative incite les gens de la localité privilégiée à prendre toujours les mesures nécessaires à la conservation de ce privilège. Dans ce but, ils assisteront toujours nombreux à cette procession, d'où une répercussion sociale. Il en est de même des gens de Blandain qui bénéfi-

cient de la faveur de porter une des châsses de Saint-Elleuthère dans la procession de Tournai.

A Walcourt, les gens de Daussois n'accepteraient pas que ceux d'une autre commune prennent la tête de la procession de Notre Dame. Ils exercent ce droit depuis 1815 date à laquelle ils ont dépossédé les habitants d'Yves-Gomezée : Les hommes de cette dernière commune depuis cent vingt-cinq ans attendent une défaillance de leurs concurrents de Daussois pour reprendre leur rang.

A Fosses, dans la procession septennale, les gens de Malonne ferment le cortège, mais par compensation ils ont le droit de tirer la dernière salve. Il ne faudrait pas qu'un habitant d'une autre commune s'avise de tirer un coup de fusil après eux. Il y aurait des bagarres. Il est intéressant de constater que des privilèges de ce genre ont existé de tout temps. Ainsi par exemple, à Tirlemont, dans le passé, c'était les gens d'Oerbeek qui pouvaient seuls porter le géant.

A Renaix, le jour du grand tour de Saint-Hermès, c'est la corporation des cordonniers qui jouit depuis le X<sup>e</sup> siècle du droit de porter la châsse du saint, pendant le parcours en ville. Les cavaliers du village de Saint-Sauveur ont le privilège de marcher en tête du cortège des chevaux qui vient immédiatement derrière la châsse. Ce droit leur est disputé par les cavaliers de Rooborst.

Comment ces droits se sont-ils établis ?

Car pour chaque cas il y a une explication. Généralement un acte d'héroïsme ou de dévouement. Il est évidemment intéressant de connaître les raisons, mais ce qui est essentiel c'est que ces privilèges subsistent. Ce sont eux qui font apparaître l'importance sociologique des manifestations folkloriques. Ce sont eux qui rendent compréhensible leur persistance. Constater qu'une tradition, ridicule en soi, se perpétue c'est bien, mais si on ne cherche pas à expliquer la raison de sa persistance, cet entérinement n'a aucune valeur et c'est toujours dans des mobiles d'ordre sociologique qu'il faudra chercher les explications. L'histoire n'apportera que des éléments permettant de fixer l'origine de ces prérogatives, mais que nous connaissions ou non ces origines, le fait demeure avec toute son importance sociologique. Il se conserve peut-être même mieux parce que nous ignorons l'origine. Combien de manifestations folkloriques ayant des affinités avec la religion ne se conservent pas parce que le peuple en ignore l'origine, parce qu'il n'a à ce sujet que des fictions et qui disparaîtraient si l'origine réelle était connue ? Si l'origine précise était connue par le peuple, le clergé devrait la plupart du temps combattre la manifestation folklorique et la supprimer. Le contraste entre les éléments que nous fournit l'histoire et l'apport de la réalité vivante contribue à nous faire comprendre l'importance actuelle des faits. Le Folklore nous montre la tenacité avec laquelle malgré les changements de nos Institutions et de nos organisa-

tions politiques, les traditions se continuent. Les efforts des Souverains qui s'efforcèrent de les régler ou de les supprimer restèrent vains. Tel par exemple Charles Quint. S'il fut un souverain centralisateur, autoritaire et puissant ce fut bien lui. Or, au XVI<sup>e</sup> siècle déjà donc, pour des raisons d'ordre économique, il voulut fixer toutes les kermesses et les ducasses de Belgique à une même date. Cela impliquait en fait l'obligation de faire le même jour tous les cortèges, ommegangs, processions qui depuis le Lundi de Pâques jusqu'aux approches de la Toussaint se déroulent dans le pays. Il échoua. L'édit qu'il avait pris fut retiré.

Trois siècles plus tard au XVIII<sup>e</sup>, Joseph II, prit une mesure analogue. Elle a alimenté l'agitation qui se manifesta dans le pays et contribué à la révolution brabançonne. Pense-t-on que le gouvernement actuel réussirait mieux ? Une tradition ne tombe en désuétude que si, quelle que soit son ancienneté, aucun élément de cette tradition ne joue plus aucun rôle social. Si elle perd ce rôle, les autorités n'ont pas à intervenir, la tradition meurt d'elle-même. Les autorités essaieraient même en vain de la maintenir, même en fulminant des pénalités, tandis que tous les décrets resteront lettre morte si elles veulent la supprimer alors qu'elle conserve aux yeux d'un groupe social quelconque une utilité quelconque. Son insistance soulèverait des troubles.

Disons une fois de plus que le spectateur amusé qui assiste à ces manifestations folkloriques, ne se rend pas compte des rituels établis et des conséquences graves qui en résulteraient si, qui que ce soit s'efforçait de changer l'ordonnance de l'usage et son protocole traditionnel. Les autorités civiles et religieuses, malgré tout leur prestige et les sanctions dont elles disposent n'oseraient pas intervenir. Elles doivent même s'y associer. En voici des exemples.

\*  
\*  
\*

Transportons-nous à Grammont le jour de la fête des Craquelins et du Tonnekenbrand. Pourquoi le doyen, le bourgmestre, les échevins, toutes les autorités constituées se soumettent-elles si régulièrement à la tradition qui les oblige à se rendre le dimanche qui précède le carême, au sommet de l'Oudenberg pour assister à la fête des Craquelins, réminiscence de culte païen ? Pourquoi acceptent-elles de se livrer ensuite au lancement des craquelins, de petits pains, autre souvenir du même culte païen ? Pourquoi, sinon qu'on se trouve là en présence d'une tradition tellement incrustée dans les usages locaux que les autorités s'exposeraient à la déconsidération si elles tentaient de s'en affranchir.

Pourquoi acceptent-elles de boire à la coupe commune qui passe de main en main selon le rituel observé dans les anciennes libations, et ainsi que cela se pratique encore d'ailleurs dans l'Europe Centrale ? Pourquoi,

malgré leur répugnance certaine, consentent-elles à ingurgiter vivant un petit poisson, un alevin minuscule il est vrai.

Le doyen, en s'y rendant, n'associe-t-il pas indirectement l'Eglise à la manifestation ? C'est sous cet angle en tout cas que le peuple juge sa présence. Redoute-t-il que son absence ait une répercussion fâcheuse sur la piété des fidèles ? Nous l'ignorons. Compte-t-il que sa présence aura pour effet de garder à la manifestation une certaine décence ? C'est possible. Mais il y paraît et quand un doyen est malade ou devient trop vieux, il se fait remplacer. Quant aux magistrats communaux, n'oublions pas qu'ils sont soumis périodiquement à réélection et que leur absence peut nuire à leur popularité.

Rappelons que cette cérémonie, se caractérise, comme toute autre, par des rites. Un arrêt est imposé à une chapelle, dans laquelle des personnalités déterminées ont le droit de pénétrer avant que la foule y ait accès. De même dans l'enclos au sommet de l'Oudenberg ne sont admises que les personnes obligées de se livrer à la libation et au lancement des craquelins à la foule assemblée. Il existe un ordre de préséance pour boire à la coupe et lancer les petits pains. C'est le doyen qui doit boire le premier et lancer le premier craquelin, puis c'est le tour du bourgmestre. Il ne faudrait pas intervertir l'ordre. Il y aurait des protestations.

Mais voici où nous voyons l'autorité obligée de se soumettre à la volonté populaire traditionnelle. Anciennement, cette cérémonie se célébrait le premier dimanche de carême. Quand, de 1780 environ à 1850, les autorités ecclésiastiques procédèrent à l'épuration des fêtes religieuses et en exclurent tout ce qui n'était pas liturgique, elles voulurent changer la date de la fête dont nous parlons. Une fête de ce genre célébrée pendant le carême, suivie du carnaval local, et terminée le soir par un feu allumé au sommet de l'Oudenberg (autre réminiscence païenne) était considérée comme indésirable. La population résista. Pourquoi résista-t-elle sinon parce qu'elle attribuait à tout ce rituel une signification pieuse ? Pourquoi attribuer ainsi à une date déterminée une importance excessive en apparence ? Il fut toutefois convenu que la fête aurait lieu le dimanche précédant le carême, c'est-à-dire huit jours plus tôt. Mais il fut également convenu que si le temps était mauvais à la date nouvellement fixée la fête serait reportée au dimanche suivant, c'est-à-dire qu'elle aurait lieu *quand même* pendant le carême. Ce moyen terme entre les décisions de l'Eglise et la volonté populaire est symptomatique et met en valeur l'importance sociologique certaine d'une telle manifestation folklorique. Les folkloristes d'orientation historique resteront indifférents à l'énoncé de ce petit accord. Peut-être même, à cause de leur formation particulière, ne songeront-ils pas, quand ils en rencontreront de semblables, à les signaler.

Or, ce sont des faits de ce genre qui revêtent un intérêt capital pour

les folkloristes d'orientation sociologique. Ce sont des faits semblables qui assurent, insistons encore, la conservation de ces traditions et les expliquent malgré leur caractère anachronique.

\* \* \*

A la même époque des mesures furent prises pour exclure les escortes militaires des processions de l'Entre Sambre et Meuse. Depuis quand existaient ces escortes ? Quelle était leur raison d'être ? Il serait très intéressant de le savoir mais, au point de vue sociologique, des précisions à ce sujet sont tout à fait secondaires.

Quand l'évêque de Namur ordonna à son clergé d'interdire les escortes militaires, il souleva dans toute la région de violentes protestations. Celles-ci étant restées vaines, la résistance s'organisa et le peuple manifesta sa volonté de passer outre. Le jour venu, les escortes se présentèrent et les prêtres qui voulurent appliquer à la lettre les instructions épiscopales provoquèrent des manifestations hostiles. Les signaler toutes serait sans doute grouper un faisceau de faits extrêmement démonstratifs, mais aussi fastidieux. Voici les plus caractéristiques.

En 1847 à Biesmerée, écrit Félix Rousseau dans sa brochure : *Légendes et Coutumes au pays de Namur*, le jour de la sortie de la Marche de Saint Pierre, il y eut de telles démonstrations, de telles violences que le curé dut être changé de paroisse. Un nouveau prêtre fut nommé. C'était un homme de la région, très estimé. D'autre part, dans sa jeunesse, il avait été « marcheur ». Tout le monde se souvenait l'avoir vu en « mamluk ». Mais l'évêque ayant maintenu son interdiction, il dut bien se soumettre et refuser l'escorte. Il devint un objet d'exécration pour ses paroissiens, un rênégat. On manifesta sous ses fenêtres, on le conspua, on tira même à balle sur son presbytère. C'était un délit fort grave qui aurait pu entraîner mort d'homme. La gendarmerie reçut l'ordre d'ouvrir une enquête et se mit à indaquer dans le village. Elle se rendit de maison en maison afin d'essayer d'obtenir des indications. Ce fut inutile. Tous les habitants, hommes, enfants, femmes mêmes, tous chrétiens, tous croyants, observèrent un mutisme absolu. Personne n'avait rien vu, personne n'avait rien entendu. L'affaire resta sans suite. L'année suivante, le curé décida que la procession ne sortirait pas. A la date traditionnelle, l'escorte militaire se présenta devant l'Eglise, s'y introduisit, s'empara de la statue de Saint Pierre et la procession se déroula sans le clergé.

L'interdit fut jeté par l'évêque sur la commune. Décision religieuse d'une extrême gravité, sanction terrible pour des croyants, l'interdit impliquant que les sacrements ne seraient plus accordés. Or, voilà qu'un « marcheur » trépassa. Les habitants forcèrent la porte de l'Eglise, y déposèrent le corps et récitèrent en commun les prières des morts. Le conflit dura vingt-huit ans. Mais la marche fut rétablie.

Des incidents similaires, moins graves toutefois, se produisirent à Fraire, Yves-Gomezée, Pry, Vitrival, Chastrès, dans toute l'Entre Sambre et Meuse enfin.

A Chastrès, le curé refusant de faire sortir la procession et de confier à l'escorte la statue de Saint Roch, les habitants en achetèrent une de leurs deniers. A Thuin, un habitant qui possédait chez lui une statue du saint vénéré, la prêta aux « marcheurs ».

Les statues n'étaient donc pas consacrées. Elles n'avaient au point de vue religieux, absolument aucune valeur. Mais qu'importait au peuple ? Pour lui une statue est une statue. Voilà un bel exemple encore qui montre combien la foule s'embarasse peu de préoccupations logiques dans ses actions. Ses conceptions se construisent au moyen d'autres matériaux et sur d'autres plans.

Des manifestations de ce genre sont sans importance dira-t-on. Ce sont des survivances du passé, des traditions futiles qu'un souffle devrait emporter. Mais quand on voit une région agitée pendant trente ans, une population croyante, soumise à l'autorité religieuse, s'insurger contre celle-ci et l'emporter somme toute (car aujourd'hui, un siècle après, toutes les antiques processions de l'Entre Sambre et Meuse ont gardé leur escorte) c'est un symptôme digne d'être étudié.

Le clergé, en fin de compte, a estimé que le mieux c'était d'utiliser ces dispositions particulières des habitants, ce goût marqué pour les parades militaires aux fins de donner plus d'éclat aux cortèges religieux. Les prêtres se sont efforcés d'introduire dans ces « compagnies » une discipline, un souci de dignité. Ils y ont réussi puisque les marches de l'Entre Sambre et Meuse ont actuellement un succès qu'elles n'ont peut-être jamais connu.

L'Entre Sambre et Meuse a-t-il seul le privilège d'avoir été le théâtre d'agitations de ce genre ? L'autorité ecclésiastique a-t-elle seule été vaincue par la résistance de la population ? Que non ! Entre de nombreux exemples choisissons-en un. Prenons-le dans une autre région. Montrons cette fois que le droit d'un propriétaire, droit sacro-saint, que la loi protège toujours, comme étant un élément d'ordre public, a du céder devant la tradition.

A Lembecq-lez-Hal, dans le Brabant, il y a le Lundi de Pâques, un « grand tour » en l'honneur de Saint Véron. La procession suit toujours le même itinéraire. A la rigueur pourquoi ne le changerait-on pas un peu ! Non, cela ne se peut. Il semblerait aux participants, aux fidèles, qu'un outrage serait fait à Saint Véron. Or, au cours de son itinéraire, la procession passe à travers une propriété particulière. Un beau jour le propriétaire, un baron, voulut interdire le passage. La gendarmerie, au moment où le cortège arriva, voulut la détourner. Les « processionnaires » refusèrent. La police insista. On força le passage, la gendarmerie mit sabre au clair. Or, dans cette procession, il y a des groupes de marcheurs, des

paysans revêtus de défroques militaires, comme dans l'Entre Sambre et Meuse. N'écoutant que leur courage, ranimé par leur foi et leur loyalisme à Saint Véron, les marcheurs mirent la baïonnette au canon de leurs flingots et chargèrent la police. Ils sortirent vainqueurs de la lutte, car la procession continue chaque année à traverser la propriété de ce baron récalcitrant.

Comment, après l'exposé de tels faits, douter encore du rôle très important du folklore dans la vie sociale ? Pourquoi dès lors ne pas lui accorder comme matériel d'étude pour la sociologie une valeur aussi importante que telle de ces grandes manifestations publiques auxquelles on se complait à réserver seulement les avantages de l'observation et de l'analyse scientifique ?

Rappelons que dans les « compagnies » les grades sont mis aux enchères selon des règles bien établies et scrupuleusement observées. Ils sont attribués au plus offrant. Et nous voici de nouveau en présence d'une circonstance où il est donné à chacun de témoigner devant tout le village de ses ressources financières. Voilà le champ ouvert à la vanité, à l'ostentation. Défiler dans les rues du village, se promener le long des routes, dans toute la contrée ; marcher en tête de sa compagnie dans tous les hameaux de la région, partout où on est connu, combien cela contribue à classer un homme dans l'échelle des valeurs sociales ! Les « marches » ne sont-elles pas, comme pour les membres de la Confrérie des Damoiseaux, un moyen indirect d'affirmer sa situation financière ? C'est que l'octroi du grade, souvent très disputé, ne suppose pas seulement les moyens de l'acheter, mais entraîne aussi l'obligation de payer aux compagnons la tournée générale le jour de l'élection et celui de la sortie ?

Quant à l'organisation de la Compagnie, elle suppose des activités psycho-sociologiques. Il faut l'aguerrir, l'exercer, l'entraîner, la discipliner. Il faut y introduire de la cohésion, de l'enthousiasme, créer un unisson psychique. L'officier doit exercer sur ses hommes un certain prestige et leur inspirer un esprit de corps.

L'esprit de clocher se manifeste à cette occasion, car à toute procession participent des compagnies venues d'autres localités. Des conventions tacites fixent les places qu'elles occuperont respectivement dans la procession, places de tête, places de garde, place près de la relique. Le droit de tirer les feux de salve ou de file est également réglé. Les scènes qui marquent le parcours à des endroits prévus sont également réservées à telle ou telle des compagnies. Cela suppose tout un ensemble d'accords fixés qui sont respectés car il est rare que des incidents surgissent. Chacun remplit simplement ses obligations, mais chacun entend aussi défendre tenacement ses avantages.

Comme il y a foule à l'occasion de ces processions, l'honneur des villages est engagé dans la présentation de leur compagnie. La belle pres-

tance, les alignements parfaits, les costumes magnifiques, autant de facteurs de succès et d'orgueil. Chaque homme apporte son attention à défendre dignement la réputation de sa localité. De même que le Gille parfait exécute ses pas avec une contenance d'esprit impressionnante, le « marcheur » de l'Entre Sambre et Meuse de même « sautille » avec une gravité hiératique, (car son allure est une sorte de sautillerment) au son de l'air particulier de sa marche, scandé par les tambours et les fifres. Tout son corps, tous les traits de son visage sont contractés par le souci de bien observer la cadence et l'ensemble, de ne pas s'exposer par une défaillance aux lazzi des spectateurs et aux reproches de ses concitoyens.

\*  
\* \* \*

Combien nous sommes d'accord avec le président de la Sodalité des Pénitents de Furnes quand, attirant notre attention sur le fait que sa procession n'est pas un cortège archéologique ou folklorique, il nous écrit : « elle est une réalité et elle vit intensément ». Ce qu'il dit de sa procession on peut le dire de toutes les manifestations folkloriques. La procession de Furnes est une réalité vivante. Ce qui ne l'empêche pas de revêtir un aspect archéologique par certains de ses éléments, vestiges d'un passé plus ou moins lointain, et une physionomie folklorique par les particularités qui la distinguent du conformisme contemporain en matière de cortèges religieux. L'avis de notre correspondant furnois confirme notre conception du Folklore.

« Les cérémonies, disait Bergson dans son étude sur LE RIRE, sont au corps social ce que le vêtement est au corps individuel : elles doivent leur gravité à ce qu'elles s'identifient pour nous avec l'objet sérieux auquel l'usage les attache ; elles perdent cette gravité dès que l'imagination les en isole ».

Toutes les cérémonies, usages, coutumes, traditions qui sont l'expression du conformisme général de notre temps et de notre pays, nous apparaissent normales, logiques, raisonnables. Rien ne nous y semble anachronique, déplacé, désuet. Nous ne songeons pas à y chercher quelque chose de folklorique. Dès que ces manifestations s'écartent du conformisme établi, ou plutôt afin d'être plus exact, dès que les changements apportés à notre conformisme (c'est-à-dire à nos idées, à nos goûts, à nos conceptions) nous obligent à rayer de ces cérémonies certains éléments discordants, ils prennent un aspect folklorique que d'aucuns jugent ridicules. Mais ces éléments restent en faveur dans certains milieux ou dans certaines régions. Ils y conservent leur prestige, leur signification sociale, leur faculté de cohésion, de coordination, de hiérarchisation.

Telle est l'idée centrale qui domine cet essai. Concluons. Le Folklore est une science sociologique. Faut-il l'ériger en science sociale distincte ? Les spécialistes des sciences sociales officiellement admises doivent-ils s'efforcer d'introduire dans ces sciences les éléments folkloriques qui revêtent par surcroît un aspect juridique, moral, religieux, linguistique, artistique, etc. ? Peu nous importe du moment que les faits folkloriques entrent dans le champ d'observation des chercheurs.

Cette affirmation ne dispense pas de l'étude historique des faits. Celle-ci doit être continuée comme par le passé et même être développée. Plus nous aurons de renseignements exacts sur l'évolution de ces faits, sur leur origine, mieux cela vaudra, plus notre matériel documentaire sera complet. Mais poursuivre exclusivement cette recherche sous l'angle historique, c'est limiter l'étude des faits, les considérer comme des choses mortes, tandis que nous voulons les étudier surtout comme actions vivantes susceptibles d'éveiller encore aujourd'hui les sentiments, les passions des hommes, et d'influencer leur comportement dans la vie sociale.

Très souvent l'amateur, le folkloriste même, semblent ignorer cette distinction.

Toute science comporte des cadres établis, une conception de base, une tradition. Les spécialistes eux mêmes ont pris l'habitude de voir les faits, de comprendre les idées en fonction de l'usage établi, tout conventionnel qu'il soit. Les mots eux-mêmes dont on doit se servir pour exprimer sa pensée ont un sens préétabli par cette conception de base et les hommes de science considèrent toute nouvelle suggestion sous l'angle du conformisme particulier à cette science. Ils montrent une grande répugnance à briser les barreaux de cette cage sans s'apercevoir que c'est cette cage elle-même que la nouvelle conception tend à détruire.

Nous pourrions citer de nombreux exemples empruntés à l'Histoire des sciences qui montreraient que l'opposition aux hypothèses nouvelles vient généralement des savants ayant le plus d'autorité. Qu'il nous suffise de rappeler les exemples récents de Pasteur et de Pierre et Marie Curie. C'est contre l'Université et les Académies que ces savants durent lutter. Cette résistance vient de l'incompréhension et de ce que l'on veut faire entrer les faits nouveaux dans les cadres établis.

Parce que humaine, la science a aussi ses traditions, et il est tout aussi difficile de les modifier.

En matière de folklore ce sont précisément les cadres que nous désirons abolir. Aussi ne nous étonnerons-nous pas de rencontrer généralement l'incompréhension ou l'indifférence.

Ce n'est pas seulement des folkloristes que nous devons attendre un rajustement de leurs conceptions. Ce même effort doit être entrepris par les sociologues, car l'incorporation du domaine folklorique à leur science

demande un remaniement de celle-ci. Ils résisteront plus longtemps encore sans doute que les folkloristes classiques, car le folkloriste est au moins animé du désir de voir se préciser la notion de sa science, tandis que le sociologue témoigne souvent d'un mépris profond à l'égard de certains faits qui semblent à première vue plus puérils que scientifiques.

Il faudra donc se résigner à attendre patiemment que ces courants divergents à l'origine se confondent.